



**ATTESTATION PERMANENTE  
DE DEPLACEMENT  
« Exploitant(e) Agricole »  
« Salarié(e) Agricole »**

**Je soussigné(e) :** .....

**Exploitant(e) agricole / salarié(e) agricole sur la (les) commune(s) de :**

.....

**Né le :** ...../ ..... /..... **A** .....

**Domicilié à (adresse complète) :** .....

.....

**N° de Siret (pour les exploitants) :** .....

Certifie sur l'honneur que mon déplacement est justifié par un motif autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, modifié par le décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire : déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ne pouvant être différé ; déplacement nécessaire et indispensable pour les besoins de l'exploitation agricole ; l'activité agricole ne peut être organisée sous forme de télétravail.

**ATTESTATION VALABLE JUSQU'AU 15 DECEMBRE 2020.**

Fait pour valoir ce que de droit, la signature du titulaire de l'autorisation

**Signature et cachet de l'exploitant(e) / Signature du/de la salarié(e) agricole\***

*\* pour le/la salarié(e) agricole, la signature de l'employeur est également requise.*